**BP 75088 – 57073 Metz cedex 3**

### Loi du 5 juillet 2011

## SOINS PSYCHIATRIQUES A LA DEMANDE D’UN TIERS

# CERTIFICAT MEDICAL

**Procédure d’urgence – article L.3212.3 du C.S.P.**

Je soussigné(e), Docteur      , psychiatre à l’EPSM Metz Jury, certifie avoir examiné le      , **<Civilite>****<NOMPATIENT>** **<PRENOMPATIENT>,** né(e) le <Date\_Naissance>, domicilié <Patient\_Adresse1> - <Patient\_Adresse2> <CodePostal> <Patient\_Ville>,

et avoir constaté Saisir les motifs de la demande.

J’estime que son état de santé présente un risque grave d’atteinte à l’intégrité du malade. Ses troubles rendant impossible son consentement, **<Civilite> <NOMPATIENT> <PRENOMPATIENT>** doit, en raison de l’urgence de la situation, être admis(e) en soins psychiatriques à la demande d’un tiers à l’EPSM Metz Jury, conformément à l’article L.3212.3 du Code de Santé Publique.

A ma connaissance, je ne suis ni parent ni allié, au quatrième degré inclusivement, des personnes suivantes :

* Directeur de l’établissement d’accueil
* Personne ayant demandé l’hospitalisation du patient ou patient hospitalisé.

Fait à      , le <Date>

*Signature*